



# Plan mercredi élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial.

## 1) PORTEURS DU PROJET

1.1) Durée du projet : Tous les mercredis de l'année scolaire 2025-2026.

1.2) Commune ou EPCI porteur du projet : S.I.R.S Montagny-en-Vexin/Parnes

1.3) Nom et fonction du responsable du projet :

Nom/Prénom : M. de MONTGOMERY HERSE Yohan

Fonction : Directeur et Responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs de Montagny-en-Vexin « Q.G. des Supers Gamins »

1.4) Maire ou président d'EPCI signataire de la convention :

Président du S.I.R.S : Mr Taillebrest Loïc

## 2) TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

2.1) Communes de Montagny-en-Vexin et Parnes

Écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques concernées par le projet :

Ecole : Ecole primaire Jean de la Fontaine à Montagny En Vexin.

Adresse : 2, rue de La Fontaine, 60240, Montagny En Vexin.

5 classes : **Septembre 2025 : 116 élèves.**

- PS (9) / GS (10)
- MS (14) / GS (8)
- CP (7) / CE1 (19)
- CE2 (17) / CM1 (7)
- CM1 (10) / CM2 (15)

2.3) Autres communes associées :

Communes de Montjavoult, Serans, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Saint-Gervais

- Ecole primaire publique commune de Serans : Rue de la mairie, 60240, Serans
- Ecole élémentaire publique de la commune d'Hadancourt Le Haut Clocher : 5, rue croix du Bellay, Hadancourt Le Haut Clocher.
- Ecole primaire de la commune de Saint-Gervais : 10, rue Robert Guesnier. 95420, Saint Gervais.

Au total, nous accueillons **35 enfants** des communes extérieures répartis sur 8 niveaux :

- 2 PS
- 3 MS
- 7 GS
- 5 CP
- 6 CE1
- 2 CE2
- 3 CM1
- 7 CM2

### **3) PILOTAGE ET COORDINATION**

3.1) Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

**Un Comité de pilotage composé de :**

- Directrice de l'école, enseignants (Mme Valérie Hourdin, directrice du groupe scolaire).
- Elus du SIRS (M. Pascal Laroche, maire de Parnes, M. Loïc Taillebrest, président du SIRS).
- Collaboratrice directe entre l'ACM et la mairie : Mme Bourdon Maryse, secrétaire de Mairie
- Les représentants des parents d'élèves (M. Quignon Julien).
- Directeur et Responsable du centre de loisirs : M. de MONTGOMERY HERSE Yohan

**Partenaires associatifs et représentants :**

- Association Culturelle et Artistique de Montagny (Mme. Taillebrest Elisabeth)
- Association des parents d'élèves (Mme. Demorice Hélène)
- Comité des fêtes (Mme. De Lestang Agnès)
- Le Judo Club (Mme Gesland Sophie)
- Montjavoult Joue (Mme Dorval Catherine)
- La bibliothèque de Montagny-en-Vexin (M. Lhermitte Perceval)

**Modalités de pilotage :** le comité se réunira une fois par trimestre en correspondance avec le conseil d'école.

**Modalités d'information et d'échanges avec les familles :**

Dossier d'inscription, lettres d'information, adresse mail, tableaux d'activité, affichage sur les communes et les sites internet des communes, questionnaire et réunions de concertations.

3.2) Si un référent ou un coordinateur du PEDT a été désigné, indiquer son nom, son statut et son adresse administrative et électronique :

**Loïc TAILLEBREST, président du SIRS**  
[secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr](mailto:secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr)

## 4) OBJECTIFS ET MOYENS

4.1) Partenaires associatifs du PEDT :

- **Le Comité des Fêtes de Montagny-en-Vexin**
- **Association des parents d'élèves**
- **L'ACAM**
- **Montjavoult Joue**
- **Le Judo Club de Montagny-en-Vexin**

4.2) Autres partenariats potentiels pour cette année :

- **La Bibliothèque municipale de Montagny-en-Vexin**
- **Médiathèque Départementale de l'Oise.**

4.3) Objectifs éducatifs du « Plan mercredi » partagés par les partenaires :

*Découverte, épanouissement, respect, tolérance, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et solidarité*

### ❖ Les objectifs reconduits

- Développer l'autonomie, l'épanouissement et la responsabilité chez l'enfant.
- Privilégier des activités variées et conduire l'enfant à l'enrichissement personnel.
- Développer l'engagement et la participation des enfants dans les projets.
- Sensibiliser les enfants à la faune et la flore, à la biodiversité et à l'environnement.
- Assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires.
- Développer la notion de bien vivre ensemble
- Amélioration du climat collectif
- Accompagner les enfants dans le parcours civique et citoyen.

Contribuer à la réussite éducative pour tous, et favoriser l'accès de tous (y compris les enfants en situation de handicap) aux pratiques de loisirs éducatifs.

Un partenariat avec la bibliothèque municipale de la commune peut être réalisé à tout moment en fonction des animations prévues durant l'année. Mais aussi avec la MDO de Beauvais, et divers intervenants (Intervention d'auteurs etc.) la découverte des auteurs, des illustrateurs...

Découvrir le territoire en organisant des sorties dans le Parc Naturel Régionale du Vexin Français.

Découvrir le patrimoine français en organisant des sorties dans des châteaux.

Des approches ludiques, récréatives et créatrices, les activités demeurent à visé pédagogique. L'accent sera mis sur la qualité des animations avec des projets élaborés par l'équipe d'animation, en tenant compte du public accueilli, âge, handicap...et de ses besoins.

La cohérence entre le programme d'activités périscolaire et le projet d'école sera concerté et coordonné.

Les familles seront invitées à participer à des temps forts (spectacles, œuvres artistiques, expositions).

4.4) Locaux et installations utilisées :

- Deux salles périscolaires
- Salle des fêtes
- Une salle de motricité
- Un dojo
- Une bibliothèque municipale
- Une salle de danse
- Une cour extérieure avec un préau
- Une cour extérieure avec un terrain multisports

4.5) Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

- L'équipe d'animation se réunira les mardis après-midi pour un temps de préparation qui servira à peaufiner la journée du mercredi (réalisation de prototypes, de patrons, réflexion sur les sensibilisations et organisation des temps d'animations). Ce temps sera dédié également pour faire des réunions d'équipe.
- Les jeudis après-midi, chaque binôme se réunira pour effectuer le bilan hebdomadaire de la journée du mercredi. Il reprendra l'aspect pédagogique des activités manuelles et des jeux collectifs. Il soulèvera les différentes problématiques rencontrées et il apportera des solutions. L'équipe anticipera également la préparation du mercredi suivant.
- Afin d'évaluer au mieux les objectifs des projets d'animation fixés par les animatrices, un temps de cohésion sera tenu avant 16h afin de permettre aux enfants de s'exprimer et d'échanger sur les séances qu'ils ont vécus.
- Un bilan des objectifs pédagogiques se tiendra en janvier. Il permettra de

## 5) ORGANISATION

5.1) Temps périscolaire du mercredi : **Toute la journée**

- Accueil périscolaire matin : 7h00/9h00
- Accueil de loisirs matin : 9h00/12h00
- Pause méridienne : 12h00/13h30
- Accueil de loisirs après-midi : 13h30/16h30
- Accueil périscolaire soir : 16h30/19h30

5.2) Temps périscolaires des autres jours (accueils du matin, pause méridienne, périscolaire du soir et aide aux devoirs,) :

- **Accueil périscolaire matin : 7h00/8h50**
- **Pause méridienne : 12h00/13h20**
- **Accueil périscolaire soir : 16h30/19h30**
- **Goûter : 16h30/17h15**
- **Aide aux devoirs : 17h15/18h (le lundi et jeudi)**

5.3) Déclarations

**Périscolaire et journée mercredi :**

- **Accueil collectif de mineurs déclaré n° 0600453AP000125-E01**
- *Voir détails point 6.1 ; enfants concernés : 87*  
**Cet accueil s'engage pour la charte qualité « Plan mercredi »**

**Extrascolaire :**

- **Accueil collectif de mineurs déclaré pour l'extrascolaire n° 0600453CL000123-25**

5.4) Participation financière

- **Participation des familles, modulées selon les ressources :  
Tarifs calculés sur la base du quotient familial, conventionné CAF  
La collectivité a structuré son projet d'accueil du mercredi sur la base de la charte qualité « plan mercredi » sur les 4 axes :**

**Complémentarité éducative :**

- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
  - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation
  - Présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école et présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
- **Inclusion et accessibilité de tous les publics :**
    - Encadrement des enfants en situation de handicap
    - Activités accessibles
    - Mise en place d'information des familles, notamment sur le site internet de la commune.

- **Inscription du projet sur le territoire :**
  - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
  - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèque, musée, ferme pédagogique...).
  - Implication des habitants dans les projets (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles...).
  
- **Diversité et qualité des activités :**
  - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques citoyennes et sportives.
  - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
  - Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, ils aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacles, objets, jeux, livres, œuvres artistiques etc.)

## 6) ACTIVITÉS

### 6.1) Types d'activités proposées aux enfants le mercredi :

- Pour les maternelles, l'équipe d'animation proposera deux thèmes. Un premier thème sur le monde des dinosaures de septembre 2025 à janvier 2026 où les enfants découvriront certaines espèces de dinosaure et leur mode de vie à travers une histoire qui les plongeront dans une aventure. Et un second thème sur les mers et les océans de février à juin 2026 où les enfants partiront à la découverte de la faune et de la flore marine.
  - Pour les élémentaires, l'équipe d'animation abordera un thème à l'année sur la planète mais qui ciblera certains pays, continents, régions pour découvrir la culture, la faune et la flore à travers un voyage fictif mené par les animatrices.
  - Concernant les jeux collectifs, ils seront organisés et préparés en avance et peuvent être modifiés selon le choix des enfants. L'équipe s'assurera de respecter le rythme des enfants.
- ➔ Les projets d'animation sur l'année accompagneront ce document.  
Le fonctionnement pédagogique sera reconduit et ainsi pérenniser l'évolution de l'autonomie chez l'enfant.

Les enfants devront à la fois réaliser des activités individuelles ou collectives tout en apprenant à se respecter et à respecter les règles.

6.2) Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :

- **Citoyenneté**
- **Respect des règles**
- **Respect des locaux et matériels**
- **Prise de responsabilité**
- **L'Environnement (connaissance, jardinage, tri, recyclage...)**

6.3) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

**Nous apporterons une « sensibilisation » sur le thème abordé, nous recueillerons les remarques, les suggestions ou idées des enfants.**

6.4) Intervenants assurant la prise en charge des activités :

**- Médiathèque Départementale de l'Oise**

6.5) Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

- **Convention Territoriale Globale (CTG) (Communauté de commune Vexin-Thelle, commune de Montagny-en-Vexin, SIRS de Montagny/Parnes, commune de Parnes)**

Signataire(s) du projet :

Date :

*Pour information : Ce projet sera joint à la convention. Celle-ci sera signée obligatoirement par le maire ou le président d'EPCI compétent, le préfet du département, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.*

*La signature de la convention du Plan mercredi vous permet d'obtenir un labelqualité « Plan mercredi ».*